

DELIBERATION N° 06 - ACCEPTATION D'UN FINANCEMENT POUR LA TRANSFORMATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL EN SCHISTE EN TERRAIN SYNTHÉTIQUE

Rapporteur : M. DEFFOUN

La délibération n°1 du Conseil Municipal en date du 24 septembre 2012 a autorisé l'adhésion de la Ville de Ludres au groupement de commandes avec la Ville d'Heillecourt, pour la transformation d'un terrain de football en schiste en terrain synthétique. Cette délibération a lancé également la procédure de consultation pour les prestations de maîtrise d'œuvre.

Les travaux permettant cette transformation en terrain synthétique sont aujourd'hui terminés depuis le 26 septembre 2013.

La délibération du Conseil Municipal n°8 du 22 octobre 2012 a autorisé la commune de Ludres à solliciter un financement auprès de la Ligue de Football Amateur dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur et plus particulièrement son volet "équipement", pour la transformation de ce terrain.

Après examen du dossier de la commune de Ludres, la Ligue de Football Amateur a décidé d'octroyer un financement de 30 000 € au titre du volet "équipement" (création d'une aire de jeux sur un terrain existant - classification niveau E5) du Fonds d'Aide au Football Amateur.

Il convient donc d'accepter cette subvention, qui est la reconnaissance par la Ligue de ce nouvel équipement et de la possibilité donnée au développement du football, notamment, à Ludres.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'accepter le financement de 30 000 € octroyé par la Ligue de Football Amateur dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur - chapitre "équipement" (création d'une aire de jeux sur un terrain existant - classification niveau E5), pour la transformation d'un terrain de football en schiste en terrain synthétique.

Les crédits sont prévus au Budget Supplémentaire 2013.